

# VIVRE EN SOCIÉTÉ VIVRE EN SÉCURITÉ

(Témoignage d'action locale dans le cadre du colloque de Feysin sur ce thème, organisé à l'initiative du député M. T. Sublet en novembre 1984).

Notre école a un public scolaire très défavorisé venant essentiellement d'une cité de transit et issu à 70 % de l'immigration. De par sa situation et dès sa création en 1970, l'école pose un problème. Sinon en terme de sécurité, du moins en terme d'agressivité. En tant qu'enseignants, nous nous sommes posé le problème en terme d'échec scolaire, mais échec et agressivité sont intimement liés.

L'expérience vécue dans l'école, depuis, permet de constater actuellement en même temps que la diminution de l'échec scolaire la quasi disparition de toute agressivité.

L'équipe d'enseignants restée relativement stable a institué peu à peu une transformation des rapports entre les individus et l'école qui se traduit actuellement par ce qu'on appelle : **la vie coopérative de l'école.**

C'est par la mise en place progressive de certaines structures que l'on permet aux enfants d'apprendre à gérer leur temps, leurs activités, à utiliser le matériel et les locaux collectifs.

Cela est facilité par la petite taille de l'école, conçue pour dix classes alors que cinq seulement fonctionnent actuellement.

## Les structures

Dans l'école, il existe :

- des rentrées échelonnées ;
- des ateliers décroisonnés ;
- une B.C.D. ;
- des salles collectives, une table de ping-pong, un terrain de foot utilisables librement par des groupes d'enfants pendant les récréations.

Dans chaque classe, il existe des coins avec du matériel à disposition des enfants et un aménagement du temps permettant aux enfants d'avoir des activités libres.

Par l'environnement ainsi créé, l'enfant peut faire un **apprentissage de sa liberté** : savoir faire des choix, savoir se déterminer, établir des relations, tenir compte des autres, de sa classe, des autres classes, des conséquences, planifier une activité, etc.

Cela nécessite de la part des maîtres une **attitude concertée de rigueur, d'organisation et de respect de chacun** et de la part des élèves une **importante responsabilisation qui peut se faire grâce à la structure institutionnelle dite « conseil de coopérative »**, qui existe pour chaque classe et pour chaque étage de l'école.

Le conseil est le lieu où s'expriment les enfants, leurs conflits, leurs projets. C'est le lieu où s'élaborent les lois et se construisent les projets coopératifs, où se font les bilans. C'est aussi le lieu où se prennent les sanctions et les décisions.

## Perspectives

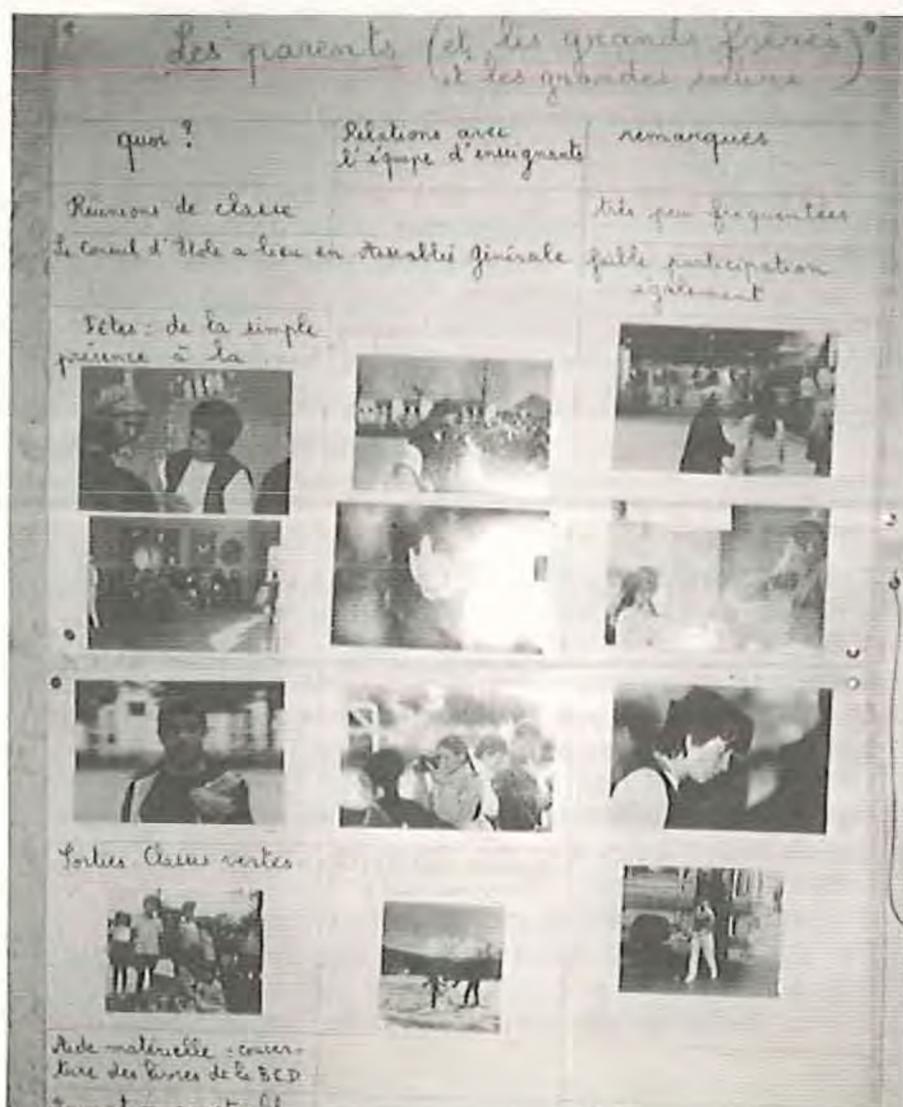
Par la gestion collective, l'enfant devient acteur dans la société où il vit. Tout le réseau de relations qu'il est amené à établir lui permet de prendre conscience de sa personne et de se reconnaître en tant qu'individu appartenant à un groupe. Il fait l'apprentissage de la contrainte de la vie de groupe et perçoit ainsi la nécessité des lois qui la régissent.

L'école, en responsabilisant les enfants, semble résoudre les problèmes d'agressivité à l'intérieur de son cadre. En s'ouvrant sur l'extérieur (parents, autres partenaires sociaux du quartier, de la ville, du collège...) elle s'inscrit dans un projet plus vaste de prévention de la délinquance.

L'organisation concertée dans l'école ne peut se faire sans le travail d'une équipe étroitement soudée avec des objectifs bien définis.

Travail d'équipe et ouverture sur l'extérieur nous engagent dans une transformation de notre métier d'enseignant.

Yvette Fougères



# Un exemple d'apprentissage de la vie démocratique : *utilisation de la salle de danse*

## Situation

Une salle est mise à la disposition des enfants pendant les récréations. Elle est moquettée. Elle contient un placard avec des déguisements, un meuble de rangement de disques, une chaîne dont l'usage libre est interdit aux enfants. On peut apporter l'électrophone, usage libre autorisé.

On peut apporter son matériel, ou celui de sa classe suivant le cas.

Cette salle a déjà été utilisée les années précédentes, les « anciens » en connaissent un exemple de fonctionnement. L'école a adopté un fonctionnement nouveau cette année, en deux modules :

— Module 2 : Grande section - C.P. - C.E.1 au rez-de-chaussée.

— Module 3 : C.E.2 - C.M.1 - C.M.2 occupant les locaux de l'étage.

Chaque module a un conseil qui se réunit tous les 15 jours. Chaque classe a son propre conseil.

## Déroulement de la mise en place de l'organisation.

« Les anciens » réclament à leur maître l'utilisation de la salle dès la rentrée, pendant les récréations.

**Réponse :** Je transmets la demande à tous les autres maîtres.

Les maîtres proposent une organisation :

La salle est à la disposition du module 3 aux récréations du matin, du module 2 aux récréations de l'après-midi.

## Premières réactions

Les plus grands de chaque module utilisent la salle.

Les C.M.1-C.M.2 font spontanément des groupes et demandent à l'institut l'autorisation d'aller dans la salle groupe par groupe.

Les C.E.1 vivent le conflit à l'intérieur de leur classe : beaucoup veulent la salle. Qui y va ? Quand ?

Lors d'un conseil, 3 groupes sont formés pour la semaine, donc 3 récréations sur 4 la salle sera occupée par les C.E.1.

L'institutrice rappelle les règles :

— On n'utilise pas le matériel rangé dans le placard. On respecte l'heure.

— On quitte les chaussures.

## Deuxième temps

Les plus jeunes de chaque module réagissent, la question est posée :

— Dans la classe de C.P. (la grande section maternelle ne participe pas à cette organisation), les C.P. demandent deux récréations aux C.E.1.

— En conseil de module par les C.E.2.

## Nous opérons des réajustements, l'organisation s'affine

Les C.E.1 font un conseil : 3 propositions des élèves, il y a 3 groupes pour 2 récréations, donc :

— Il faut supprimer un groupe (proposition 1).

— Il faut mixer les groupes (proposition 2).

— Il faut un groupe par semaine (proposition 3).

La proposition 2 est adoptée.

**Au conseil du module 3 :** 3 propositions sont faites :

— Partager la salle en 3, une pour chaque classe.

— Se répartir les récrés la salle étant attribuée à tour de rôle à chaque classe, par jour.

— Se répartir les récréations la salle étant attribuée à tour de rôle à chaque classe par semaine.

La proposition 3 est acceptée, elle a l'avantage de permettre au groupe qui a la salle de pouvoir réellement préparer quelque chose sur 4 séances (4 récréations par semaine).

On affiche sur la porte de la salle un calendrier annonçant les classes qui ont droit à la salle.

Chaque classe gère son temps et désigne les groupes qui vont dans la salle, le nom des enfants est inscrit sur l'affiche, sur la porte de la salle.

Cette organisation était mise en place début novembre. C'est toujours celle-ci qui fonctionne actuellement. Une instit présente au rez-de-chaussée où se trouve la salle veille au respect des règles.

Petite évolution depuis le début, il arrive qu'un groupe d'enfants invite des enfants d'une autre classe à participer à leur activité dans la salle.

## Vous avez dit... Instruction civique ?

L'autre jour, j'ai apporté aux enfants une série de classeurs pour y mettre nos feuilles d'éveil.

**Emmanuel a demandé :**

— « C'est toi qui as payé tous ces classeurs ? »

J'ai répondu rapidement :

— « Non, c'est la mairie ».

On a rangé les classeurs et puis quand même, j'ai ajouté :

— « On en reparlera cet après-midi ».

**On en a reparlé.** Et on n'a pas fini ! Des tas de questions se sont posées :

— Avec quel argent la mairie paye ces classeurs ?

— Et les chaises, et les craies, et les fichiers, et le bâtiment de l'école, qui paye tout ça ?

— Et toi, qui te paye, avec quel argent ?

— Et qui paye nos parents ?

— Et qui a inventé les impôts ? etc.

La maman de Cyril travaille à mi-temps au centre des impôts à Tarare. Elle est venue répondre à nos questions un après-midi. Les C.E.1 décrochaient un peu, mais les C.E.2 n'arrêtaient pas et au passage :

— Pourquoi vous travaillez à mi-temps ?

— Est-ce que tout le monde peut le faire ? etc.

Nous avons décidé de prendre rendez-vous avec la secrétaire de mairie pour qu'elle nous fasse visiter la mairie et répondre encore à des questions.

Nous essayerons ensuite de regrouper tout cela et d'en faire deux affiches, une que la boulangerie sympa collera comme d'habitude sur sa porte, une que l'on enverra aux correspondants.

Dans un manuel d'instruction civique, ce serait le chapitre : « Les finances publiques ».

Le conseil de coopérative, ça m'avait toujours paru artificiel, plaqué, ou vision d'adulte voulant se faire plaisir. Savais pas par quel bout prendre ça !

Cette année, j'ai sauté à l'eau, voulu essayer. Au début de l'année, sans y croire, j'ai inscrit le conseil à l'emploi du temps. Les gamins m'ont demandé ce que c'était. Pouvais plus reculer.

*Et ben voilà, ça fait trois mois. J'aurais jamais imaginé. C'est chouette. C'est très riche, y'a plein de choses qui s passent. On peut plus s'en passer. Au dernier conseil Delphine a proposé de tout relire, de vérifier si on avait bien toujours fait ce qu'on avait décidé. On va recopier nos trois premiers mois sur un grand cahier qu'on continuera. (Bien sûr, c'est moi qui ai ramassé la corvée !).*

*Jusqu'à présent, les enfants s'inscrivaient dans la semaine sur une grande feuille au mur, pendant le conseil, je notais sur cette feuille tout ce que je pouvais.*

*En sous-titre du cahier,*

*dans un petit coin,*

*j'ai envie d'écrire :...*

*... INSTRUCTION CIVIQUE APPLIQUÉE*

*Babette*